



Modifier une garde exclusif en garde alterne

Par **maellou**, le **06/02/2013** à **21:11**

bonsoir

voila separee depuis 2 ans j ai la garde exclusive de mes filles agees de 7 et 3 ans je souhaite modifie ce mode de garde en garde alternee car ce dernier ne respecte pas la decision du juge c'est a dire pour les vacances il ne les prend pas la semaine complete que quelques heures par jours et ne respecte pas non plus les augmentations de la pension qui a lieu chaque annee au 01 janvier

de plus je viens d etre licencier! j ai toutes les crontraintes pour ma recherche d emploi et lui tout les avantages

je suis perdu je ne sais plus comment faire

merci pour vos reponses

Par **cocotte1003**, le **07/02/2013** à **09:21**

Bonjour, vous ne pouvez pas changer le mode de arde sans l'autorisation du jaf. Soit vous signez un accord amiable avec le pere et vous le faites entériner par le juge, soit vous ne trouvez pas d'accord et c'est le juge qui tranchera e fonction des demandes de chacun. Le pere a un droit de visite qui n'exerce pas, vous pouvez alors demander une augmentation de pension puisque vous avez plus de charge mais vous ne pouvez pas le contraindre à prendre les enfants car il a un droit et non une obligation de visite. Pour l'indexation de la pension, c'est avec un huissier qu'il faut réclamer en sachant que vous pouvez remonter jusqu'à 5 ans, cordialement

Par **maellou**, le **07/02/2013** à **09:45**

bonjour le pere ne veut pas changer le mode de garde car il aime trop sa liberte et il a pas de contrainte il n as pas non plus d horaire comme il est chauffeur c est lui qui decide de ses horaires. de plus je viens de perdre mon emploi et mes recherches n aboutissent pas car il faut que j ai des horaires adapte a mes enfants je suis perdu
merci cdt